



Mairie de Feytiat

Services périscolaires

ECOLE ELEMENTAIRE F. BUISSON

## AIDE AUX DEVOIRS

2017-2018

(ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR  
ACCUEIL DE LOISIRS)

Agent référent :  
S. SCHWEITZER

Dernière  
actualisation :  
23/03/2017

### INTRODUCTION

Dans le cadre des activités périscolaires mises en place par la Commune pour les enfants de l'école élémentaire, un atelier « aide aux devoirs » est proposé :

- aux enfants du cycle 2 (**CE1 et CE2**) ;
- aux enfants de cycle 3 (**CM1 et CM2**).

Rappel : l'Aide aux devoirs n'est pas proposée aux enfants scolarisés en **CP**.

#### Article 1 – Fonctionnement

L'aide aux devoirs se déroule en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- de **16h15 à 17h00 pour les élèves de CE1 pour un effectif maximum de 15 élèves par groupe**
- de **16h15 à 17h15 pour les élèves de CE2, CM1 ET CM2 pour un effectif maximum 18 élèves par groupe**

L'adulte chargé d'encadrer les enfants, en règle générale un enseignant de l'école élémentaire ou une personne qualifiée recrutée pour l'occasion par la Commune, accueille et accompagne les élèves dans une salle de classe de l'école.

Une fois l'atelier terminé, les enfants sont systématiquement accompagnés par les adultes à la garderie située dans la BCD, à l'étage de la garderie périscolaire (accès par l'escalier situé à l'extérieur du bâtiment). Ils peuvent ensuite être récupérés par les parents ou les personnes autorisées.

#### Sécurité des enfants

**Les parents ou les personnes autorisées par eux – « Dossier Unique d'Inscription pour les activités proposées par la commune » – ne pourront récupérer un enfant avant la fin de l'aide aux devoirs qu'à titre exceptionnel et après avoir fait parvenir une demande écrite à l'agent référent du service.**

Pour des raisons de responsabilités et d'assurance, **toute absence devra également être justifiée par écrit**. Le courrier sera consigné dans le registre de présence prévu à cet effet.

#### Article 2 – Modalités d'inscription

- L'inscription se fait à l'aide du « **Document Unique d'Inscription pour les activités proposées par la commune** » remis à chaque enfant avant chaque rentrée scolaire.
- L'inscription de l'enfant implique une **fréquentation régulière** de l'aide aux devoirs.
- **Toute demande d'inscription, de modification ou d'abandon de l'atelier d'aide aux devoirs devra obligatoirement être formulée à l'aide du formulaire unique de liaison prévu à cet effet et que vous pourrez demander prioritairement à l'agent référent (Sandrine Schweitzer) ou aux enseignants.**
- **De même, pour les absences qui doivent rester exceptionnelles et devront être impérativement justifiées par écrit à l'aide du formulaire de liaison dont un exemplaire leur est fourni en début de chaque période**

#### Remarques :

- le manquement à ces règles (non respect des horaires – absences répétées) pourra entraîner l'exclusion temporaire voire définitive de l'enfant pour cette activité,
- les demandes d'inscription faites en cours d'année seront étudiées suivant les possibilités d'accueil.

#### Article 3 – Coût du service

Nous rappelons que la Commune a décidé de proposer ce service « aide aux devoirs » à titre gratuit pour toutes les familles.

**Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Schweitzer, coordinatrice de « l'aide aux devoirs » et enseignante à l'école élémentaire- tel : 05 55 48 43 24**